

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2024

Etaient présents : M. Joel NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs , Denis LAUBERT , Maud LAMBERT, , Michel PERDEREAU, Laurence DANTAN, , Philippe DÉSIRÉ, Sylvie PITOU, Nelly GUILLABEAU, Evelyne GAUTIER , Laurent BRUERE, Romain BARRAULT , Julien PALIN ,Jacky CORMIER , Françoise BOISSE ,Jacqueline ESTIVAL ,Alain RICHEL ,Didier BUTTIEU , Florence DEPUICHAFFRAY , **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Mary VOISIN, Charlotte LOISEAU, Florence GAUTHIER, Joseph D'ORSO.

Madame Françoise BOISSE a été élue secrétaire de séance.

En début de séance, le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 26 Novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024 –82 Redevance Agence de l'Eau : assainissement collectif

Les redevances perçues par les agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances.

Le comité syndical doit délibérer pour mettre en application les taxes de l'agence de l'eau avec leur tarif à compter du 1^{er} janvier 2025, et devra délibérer chaque année.

ASSAINISSEMENT		
situation en 2024 <u>redevance reseau collecte</u> oucques-abonnés asst collectif	taux (€/m3)	situation en 2025
	0.16	suppression remplacé par
		<u>performance des systèmes d'assainissement collectif (modulation à appliquer)</u>
		oucques-abonnés asst collectif - forfaitaire pour 2025 - modulation soit à facturer en 2025 : 0,28 x 0.3 (coefficient pour 2024)
		0.28 0.3 0.084

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Lors de l'intégration du fonctionnement de la compétence sportive, une convention a été passée entre le Syvose et la Commune d'Oucques la Nouvelle pour mettre à disposition le service technique pour assurer l'entretien du complexe sportif (bâtiments et extérieurs) sur un équivalent 2/3 temps.

Les frais de personnel sont remboursés sur la base du coût annuel des agents du service technique et ramené à un équivalent 2/3 d'un temps complet.

Il est proposé de renouveler cette mise à disposition sur les 3 prochaines années soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Pour permettre l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025, il est proposé de prendre une délibération.
Le montant des dépenses d'investissement peut être engagé, liquidé et mandaté dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement.

budget	nature de la dépense	budget 2024	montant 25 % du budget 2024
<u>budget principal</u>			
opération 99	travaux de bâtiment	461 910.00 €	115 477.50 €
opération 100	acquisition matériel	63 800.00 €	15 950.00 €
opération 111	acquisition terrain	71 000.00 €	17 750.00 €
opération 122	travaux de voirie	393 616.00 €	98 404.00 €
	total	990 326.00 €	247 581.50 €
<u>BA Assainissement</u>			
chap 20	immo incorporelles	50 000.00 €	12 500.00 €
chap 21	immo corporelles	50 000.00 €	12 500.00 €
chap 23	immo en cours	202 968.00 €	50 742.00 €
	total	302 968.00 €	75 742.00 €

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération n°2024 -- 85 Budget annexe Maison de santé : décision modificative

Modification budgétaire à réaliser sur le budget annexe de la Maison de Santé à la section d'investissement

Dépenses	compte 231	- 10 000 €
	Compte 1641	+ 10 000

Vote à l'unanimité du conseil municipal

INFORMATIONS DIVERSES

- Fermeture du secrétariat de mairie : les jeudis 26 décembre et 2 janvier
- Point sur le bulletin municipal : diffusion début janvier 2025
- Vœux :
 - Aux agents : mardi 7 janvier 2025 à 18h30
 - à la population : vendredi 10 janvier 2025 à 19h – salle polyvalente

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 13 Décembre 2024

Le Maire,



J. NAUDIN